



Élection municipale du 2 novembre 2025

Message du président d'élection aux candidates et candidats

Le 2 novembre 2025, les électeurs de Cantley, comme tous ceux du Québec, auront à choisir les personnes qui formeront leur prochain conseil municipal. Comme prescrit par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), j'aurai à assumer la présidence de cette élection municipale. Mes principales tâches seront celles d'assurer l'organisation technique et logistique des élections et de voir à permettre l'expression du vote des électeurs en conformité avec la LERM.

Votre première démarche comme candidat est, sans aucun doute, votre déclaration de mise en candidature. La période de mise en candidature, au cours de laquelle vous pourrez déposer votre déclaration, aura lieu du **vendredi, 19 septembre 2025 de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, et ce, jusqu'au vendredi 3 octobre 2025**. Conformément à la Loi, mon bureau sera exceptionnellement ouvert sans interruption le 3 octobre de 9 h à 16 h 30.

Je vous invite donc à prendre rendez-vous pour le dépôt de votre candidature au bureau du président d'élection, situé au 8, chemin River, afin de vous assurer de ma disponibilité et de vous éviter ainsi d'attendre indûment, soit par courriel à election2025@cantley.ca ou par téléphone au 819 827-3434, poste 6802.

Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité du candidat d'avoir tous ses documents en règle lorsqu'il dépose sa candidature. Si la déclaration de candidature est incomplète, s'il manque des documents ou des signatures, elle sera retournée au candidat. La déclaration de candidature acceptée est un document public en vertu de la Loi et peut être consultée à nos bureaux.

La Municipalité de Cantley est assujettie au chapitre XIII de la LERM. Ce chapitre de la Loi précise les règles à suivre à l'égard de l'autorisation des partis politiques et des candidats indépendants et des normes à respecter en matière de financement et de dépenses électorales.

Je vous invite, si vous avez besoin d'éclaircissement touchant le financement et les dépenses électorales, à vous adresser auprès de monsieur Derrick Murphy, directeur des finances de la Municipalité de Cantley, qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions. Vous pouvez le joindre au 819 827-3434, poste 6833.

Afin de faciliter votre démarche, vous trouverez dans cette pochette les documents suivants :

1. Message du président d'élection.
2. Formulaire SM-29-FIN - Déclaration de candidature :

J'aimerais vous souligner qu'en vertu des dispositions de l'article 160 de la LERM, votre déclaration doit comporter un nombre minimum de signatures d'appui. Ce nombre pour notre Municipalité est le suivant :

- | | |
|---|---------------|
| ➤ candidat au poste de mairesse ou de maire : | 10 signatures |
| ➤ candidat au poste de conseillère ou de conseiller : | 10 signatures |

3. Dates importantes de l'élection du 2 novembre 2025.
4. Affichage électoral.
5. Périmètre du lieu de votation où l'affichage électoral n'est pas permis.
6. Utilisation du logo de la Municipalité de Cantley.
7. Résultats officiels de l'élection 2021.
8. Formulaire DGE-1140 - Poser sa candidature aux élections municipales.
9. Formulaire DGE-1012 - Financement et dépenses électorales.

En terminant, je vous réitère mon entière disponibilité pour répondre à vos questions et vous prie de recevoir mes meilleures salutations.



Stéphane Parent
Président d'élection

c.c. M^e Charles Dufour, secrétaire d'élection
M. Derrick Murphy, directeur des finances